



Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives (CDTIS)



LES MISSIONS

- Être le relais de la CRTIS
- Fournir aux clubs affiliés les indications et conseils utiles pour l'amélioration des terrains et installations
- Examiner et formuler un avis sur les dossiers de demandes d'homologation des terrains, salles et éclairages
- Etablir la classification des terrains et salles
- Contrôler, avant le début des championnats, les terrains et salles utilisés par les clubs accédant à une division régionale
- Communiquer aux commissions concernées tous les renseignements sur l'évolution des installations pour leur permettre de mener à bien leur mission
- Contrôler les minima d'éclairage des terrains et salles pour les compétitions départementales
- Transmettre un avis sur les dossiers FAFA à la commission FAFA

LA COMPOSITION

Claude FLAGET	Président
Pierre HEURTZ	Représentant CODIR
Rémi STRAMARE	Membre
Catherine BAES	Membre
Bruno MAIGROT	Membre

Salarié(s) référent(s) :
Jordan SIMON